



Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pelli : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY
N°CM/26-07010

Date d'envoi de la convocation : 10 septembre 2026

Nombre de membres	
en exercice	= 19
Présents	= 16
Votants	= 19

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2026

Etude sur la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

Étaient présents : Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Laurence GUERINET, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Cécile LORMEAU, Raphaël RAPIN, Michel RINNA, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et représentés : Marilène BACK et Sandrine FLOCH donnent respectivement procuration à Vanessa FLAUX et Isabelle HERFELD

Absents : Jean-Marie TRÉHORET

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Vanessa FLAUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Stéphanie GUEGUEN, 1^{ère} adjointe au Maire en charge de la sécurité, explique que la collectivité travaille actuellement sur la mise en place de caméra de vidéo-protection.

Il est rappelé que la municipalité a le devoir d'assurer la tranquillité publique, la sécurité des administrés et la préservation du patrimoine communal. Suite à la recrudescence d'incivilités, de dégradations sur les bâtiments publics et de dépôts sauvages constatés ces derniers mois, il apparaît nécessaire de renforcer nos outils de prévention en complément des actions déjà menées par la Gendarmerie.

À ce titre, un diagnostic de sécurité a été réalisé, prévoyant l'implantation d'un certain nombre de caméras de vidéoprotection fixes aux points névralgiques de la commune (*entrées de ville, abords des bâtiments publics, parkings publics*).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 251-1 à L. 255-1 et R. 251-1 à R. 253-4 ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Considérant que l'installation de ce dispositif a pour finalités exclusives la prévention des atteintes aux biens et aux personnes, la sécurisation des bâtiments publics et l'aide à l'élucidation des infractions ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'investissement est en étude actuellement, et que des cofinancements peuvent être sollicités auprès de l'État, de la Région et du département ;

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour.

Article 1 : Approuve le principe de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Guissény,

Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260916-CM26_07010-DE

Article 2 : Dit que les images seront conservées pendant une durée de 30 jours conformément à la réglementation. Les images ne sont consultables que par les forces de l'ordre étatique. Au-delà de ce délai, elles seront automatiquement détruites, sauf procédure judiciaire en cours.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'État au titre du **FIPD** (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi qu'auprès de la Région et du Département.

À Guissény, le 16 septembre 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Louis BONDU



La secrétaire de séance,
Vanessa FLAUX

A blue ink signature, likely belonging to Vanessa Flaux, is written in the space below her name.